

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**CANTON DE SAINT VIT**

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT  
Du Registre de délibérations du Conseil Municipal  
Séance du mois de février**

L'an deux mille vingt le vingt février à 20 h 00

**Date de convocation :**

13 février 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

**Date d'affichage :**

26 février 2020

**Président :** Pascal ROUTHIER, Maire

**Secrétaires :**  
DELGADO

Pascal HERRMANN, délégué assisté de Christine

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
25

**Etaient présents :**

Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Dominique NICOLIN, Thierry COURTOIS, Anne BIHR, Jean-Louis MONTRICHARD, Viviane GAUDEL, Martine COMPANT, Jean-Pierre LAFORGE, Pascal HERRMANN, Oumar N'DIAYE, Alain OLIEL, Nathalie MULENET, Réjane SIZINE, Jean-Luc REMOND, Stéphane PRETRE.

**N° : 5**

**Objet de la délibération :**

Acquisition parcelle de bois à  
Mme ARBEY

**Procurations :**

Chantal VAN AVERMAET à Thierry COURTOIS.

**Absents :**

Daniel GIRARD, Catherine PISTOLET, Rose-Marie BAUD, Océane COURTOIS, Nadia DURAND, Matthieu SALGUES, Karine DUMETIER, Franck MAUREL.

Résultat du vote

Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 20 janvier 2020. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame ARBEY Martine, demeurant 10 rue de la Tour – 25410 SAINT-VIT, propose à la vente une parcelle de bois, cadastrée B 453, d'une surface de 2 853 m<sup>2</sup>.

L'estimation, réalisée par l'ONF, s'élève à 4 676.00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise l'acquisition de la parcelle B 453, d'une surface de 2 853 m<sup>2</sup> au prix de 4 676.00 €, étant entendu que les frais d'acte sont à la charge de la commune.

*Pour : 17    Contre : 0    Abstention : 0*

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-212505275-20200220-20200220-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

